



Direction  
de l'administration générale et de  
la modernisation des services

Sous-direction  
des carrières et des compétences

Bureau de la gestion  
prévisionnelle de l'évaluation et  
de la formation

39-43, quai André-Citroën  
75902 Paris Cedex 15  
Télécopie : 01 44 38 39 48  
Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

N° :

Date : 28 janvier 2008

Affaire suivie par : Marie BATTESTINI

Chef de la section concours : Sylvie PLANCHE

Téléphone : 01 44 38 36 51 - 50

Télécopie : 01 44 38 39 48

Mél : [concours@dagemo.travail.gouv.fr](mailto:concours@dagemo.travail.gouv.fr)

Objet : Report de l'examen professionnel de  
secrétaire administratif des services déconcentrés  
du travail, de l'emploi et de la formation  
professionnelle.

Le Ministre de du travail, des relations sociales  
et de la solidarité

à

Monsieur le Chef de l'Inspection générale des affaires  
sociales

Mesdames et messieurs les Délégués, Directeurs et  
Chefs de service de l'administration centrale du  
ministère du travail, des relations sociales et de la  
solidarité

Monsieur le Directeur de l'Institut national du travail,  
de l'emploi et de la formation professionnelle,

Monsieur le Directeur de l'Administration Générale  
du Personnel et du budget,

Mesdames et Messieurs les Préfets de région  
Directions régionales du travail de l'emploi et de la  
formation professionnelle

Messieurs les Directeurs du travail et de l'emploi et  
de la formation professionnelle chargés des  
départements d'outre-mer

Monsieur le Chef de service du travail, de l'emploi et  
de la formation professionnelle de Saint-Pierre-et-  
Miquelon

Directions régionales des affaires sanitaires et  
sociales

Mesdames et Messieurs les Préfets de département  
Directions départementales du travail de l'emploi et  
de la formation professionnelle

Directions départementales des affaires sanitaires et  
sociales

Je vous informe que l'examen professionnel de secrétaire administratif des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle prévu le 31 janvier 2008 est **reporté au 31 mars 2008**.

Ce report est dû à la suspension des impressions et expéditions de tous les sujets de concours, en raison d'un conflit opposant les salariés de l'imprimerie nationale de Choisy-le-Roi à leur direction.

Aucune mesure substitutive n'a pu être mise en œuvre par la DAGEMO en raison de la nécessité d'imprimer des sujets adaptés, braille notamment, ce qu'il n'a pas été possible de mettre en place dans des délais aussi brefs.

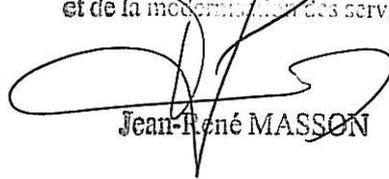
En conséquence, vous voudrez bien tout mettre en œuvre pour informer les candidats de vos services que l'épreuve du 31 janvier 2008 est annulée et reportée. Un affichage et une présence des organisateurs devant la salle des épreuves devra être prévue.

Je précise que les sujets que seuls les départements et territoires d'outre-mer ont reçus doivent impérativement rester sécurisés dans les directions.

Je vous demande de bien vouloir d'ores et déjà prévoir une nouvelle réservation de salle pour le **lundi 31 mars 2008**.

Je vous remercie de me tenir informé des éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ce dispositif.

Pour le ministre et par délégation  
~~Le directeur de l'Administration générale~~  
et de la modernisation des services



Jean-René MASSON